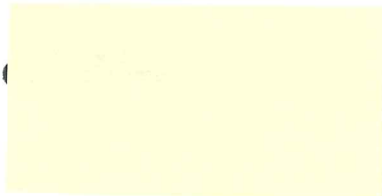




4

Winterthur, le 16 octobre 2015

Contrat présélection



Madame,

Nous prenons référence à votre courrier du 30 septembre 2015 qui a retenu toute notre attention. Vous vous êtes inscrites par téléphone le 30 juin 2015.

Vous avez reçu le 01 juillet 2015 une confirmation de votre inscription par écrit avec la possibilité de vous rétracter dans un délai de 7 jours. Nous n'avons aucune connaissance d'une demande de rétractation de votre part. De ce fait, le contrat est automatiquement entré en vigueur pour une durée de 24 mois. Nous vous remercions de régler les factures en annexe.

Veuillez également prendre note que vous êtes chargé par Swisscom pour votre raccordent « économie line à CHF 25.00 » mais pas pour vos appels sortants.

Par la présente, nous vous confirmons la résiliation de votre présélection pour la prochaine date d'échéance, soit le **10 juillet 2017**.

Veuillez noter que nous vous envoyons les frais de communications pour le raccordement susmentionné suite à votre inscription auprès de notre service.

Si vous n'êtes pas en mesure de prendre des décisions, veuillez nous expédier une attestation médicale pour vérifier une annulation.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.

SuissePhone Communications GmbH


N. Zari
Adjoint administratif